



Droits pensions alimentaires

Par **Brann**, le **24/06/2014** à **11:54**

Bonjour,

Ma femme et moi avons besoin d'éclaircissement.

Voici la situation : Ma femme a été précédemment marié. Une enfant est née de cette union. Divorcé depuis plus de 10 ans, l'ex-conjoint ne paie jamais la pension alimentaire. Ma femme doit toujours passer par un huissier pour faire valoir ces droits et obtenir le paiement de cette pension. De nombreux recours, plusieurs plaintes ont été déposé, mais la situation ne change pas et cette personne continue allègrement de retarder les échéances. Il n'est pas dans le besoin, il n'en a juste rien à foutre (désolé). Cette situation se répète en fors tous les 6 mois. Il paie lorsqu'il n'a plus le choix. En attendant, il n'est pas condamné, tous les frais sont à notre charge.

Pour information complémentaire, la liquidation des biens immobilier n'est toujours pas faites, car là aussi, il joue constamment pour retarder l'échéance.

Cette situation est pénible, couteuse, mais surtout fatigante pour ma femme qui doit constamment se battre pour faire valoir ces droits. Sans compter l'enfant qui est au milieu de tout cela.

Que peut-on faire ?

Par **Jibi7**, le **24/06/2014** à **12:09**

Hello Brann

theoriquement passé 2 mois de retard, l'instauration d'un prelevement automatique sur les salaires et comptes de l'ex sont executés par un huissier a qui vous aurez seulement a fournir l'ordonnance decidant de la pension. S'il n'y a pas eu de changement dans la situation depuis biens sur.

Vérifiez que les indexations ont été calculées etc..

Lors de cette demande n'oubliez pas de demander remboursemnt des frais qui seront rajoutés a l'addition